



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024  
DE L'ASSOCIATION LUDI'BULLES

L'association Ludi'Bulles vous propose des ateliers d'éveil animés par des professionnels tout au long de l'année (dates et heures disponibles sur le site [ludibulles.messac@gmail.com](mailto:ludibulles.messac@gmail.com))

**Organisation :**

Merci d'arriver 5 min avant le début de l'activité, dates et horaires ci-dessous :

Le nombre de personnes accueillies dans le local ne peut excéder 25 (dont 15 enfants maximum) : ce nombre est variable selon les activités (voir tableau).

Les règlements se feront par chèque, espèce ou en ligne pour le paiement par carte bancaire.

Le nombre de places étant limité, l'inscription devra se faire au préalable, directement au local de l'espace jeux, auprès de votre assistante maternelle ou par mail.

Les assistantes maternelles fréquentent les ateliers dans le respect de leurs agréments et en accord avec les parents (ou tuteurs).

En cas d'incident, les modalités d'intervention sont sous la responsabilité de l'adulte qui accompagne l'enfant.

En aucun cas un enfant ne pourra rester seul ! Il reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

**Aménagement et entretien du local :**

L'entretien du local étant effectué par la mairie, nous vous prions de bien vouloir quitter le local en le laissant propre .

**Maladie et hygiène :**

En cas de maladie contagieuse (varicelle, angine, gastro...), il est interdit d'amener l'enfant afin d'éviter toute propagation.

Il est demandé aux adultes et aux enfants d'enlever leurs chaussures à l'entrée.

Les animaux ne sont pas acceptés.

L'accompagnateur est responsable du bon respect des normes sanitaires en vigueur pour lui-même ainsi que le/les enfant(s) qu'il accompagne.

**Association :**

L'association fonctionne uniquement grâce au bénévolat.

Des réunions sont proposées à tous les adhérents (présents ou non aux séances), afin de valider le planning des activités, faire un point , en tant qu'adhérents, idées de nouvelles activités, autre.

Ainsi, votre présence à ces réunions (environ 3 par an) est primordiale pour le bon fonctionnement de la structure.

### Inscription :

Une participation financière est demandée pour assister aux séances (voire fiche d'inscription). Ce tarif est un forfait pour le nombre de séances indiquées.

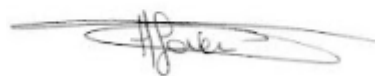
L'adhésion à l'association Ludi'Bulles comprenant l'inscription aux activités est de 65€ par famille et 10€ par assistantes maternelles, tuteurs. Elle est valide du 1er septembre 2023 au 31 juillet 2024.

En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement, ni récupération. Les forfaits proposés couvrent en moyenne 3 séances, les suivantes sont subventionnées.

En cas d'impossibilité de l'accompagnateur, celui-ci pourra se faire remplacer, sous condition d'autorisation écrite du tuteur de l'enfant.

**N.B** : Ce règlement pourra être complété par des informations affichées au local de l'espace jeux "Ludi'Bulles" et chacun des adhérents devra s'en tenir informé.

Règlement rédigé en 2017, dernières modifications en 2023

Jessica Heneyfaran  
membre collégial  


Jessie Collin  
membre  
collégiale  


Anne Sophie Beck  
membre collégial

